



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DÉCAMONTREUIL

Article 1 : Dénomination et Organisateur

Le DécaMontreuil est un meeting d'épreuves combinées qui propose un heptathlon féminin, un décathlon masculin et un décathlon féminin, ouverts aux catégories de cadet à master, sur invitation. Il a obtenu le label « meeting national » de la FFA pour 2025. Ces épreuves sont accompagnées d'un triathlon pour les catégories minimales filles et garçons. Ainsi que d'épreuves individuelles ouvertes aux catégories benjamins et minimales.

Il est soutenu et organisé par le CAM93 représenté par son président Jean Claude Vollmer. Le directeur du meeting est François Forin et le directeur adjoint Frédéric Gousset.

Le CAM93 décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos biens matériels avant, pendant, et après le meeting. Le CAM93 décline toute responsabilité en cas d'accident du fait de la participation à ce meeting. Tout comportement abusif causé par autrui dans l'enceinte du stade, entraînera l'exclusion de ce dernier.

Article 2 : Meeting national

Le Meeting s'inscrit dans le Circuit des Meetings nationaux à thème 2025.

Article 3 : Engagement

L'engagement pour les épreuves nationales (décathlons féminin et masculin, heptathlon) se fait par mail decamontreuil@cam93.fr. La validation de la participation se fera par mail également de la part de l'organisation. Une liste complémentaire permettra de compléter la start-list si des désistements devaient intervenir.

Pour les épreuves jeunes (Benjamin/Minime), les inscriptions se feront via asso-connect.

Article 4 : Remboursement de frais

Les remboursements de frais de déplacement et d'hôtellerie sont pris en charge à hauteur de 100 euros pour les 6 premiers de chaque classement à la table seniors moyennant une performance de niveau N2.

Les remboursements seront faits sur présentation de justificatifs à transmettre à decamontreuil@cam93.fr avant le 07 juillet 2025. Toute pièce justificative arrivant au-delà de cette date ne sera pas prise en compte.

Article 5 : Primes

Les primes concernent uniquement les épreuves nationales (décathlons féminin et masculin, heptathlon).

Les 3 premiers athlètes seront primés selon le barème suivant :

- ✓ 1^{er} : 400 euros
- ✓ 2^{ème} : 300 euros
- ✓ 3^{ème} : 200 euros

Un RIB devra être remis à l'organisateur avant le 07 juillet 2025.

Article 6 : Médical

Un poste de 1^{er} secours sera présent toute la durée de la compétition.

Des kinésithérapeutes seront présents pour assurer les soins adaptés en cas de besoin.

Article 7 : Antidopage

Une salle de contrôle antidopage sera mise à disposition des autorités compétentes.

Article 8 : Places par épreuves

Les participants aux épreuves Nationales se répartiront selon les places ouvertes comme suit :

- ✓ Décathlon féminin : 16 places
- ✓ Décathlon masculin : 8 places espoirs + 10 athlètes masculin nationaux
- ✓ Heptathlon féminin : 8 places espoirs + 10 places nationaux

Les épreuves jeunes sont :

- ✓ Triathlon minime : 30 places (15 filles et 15 garçons)
- ✓ 50m Benjamin/Benjamine
- ✓ 1000m Benjamin/Benjamine/Minime
- ✓ 80mH/100mH Minime
- ✓ 120m Minime
- ✓ Relais 4x60 Benjamin/Minime
- ✓ Longueur Minime
- ✓ Javelot Minime

Les athlètes minimes pourront ainsi faire un triathlon.

Article 9 : Droit d'image

Les films et les photographies réalisé(e)s le jour du meeting pourront être utilisé(e)s gracieusement dans des publications du CAM93 sur son site web <https://cam93.org> et ses réseaux sociaux.